

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Délivré par le  
Le Maire au nom de la commune

Dossier N°: DIA 061 145 26 D 0007

DOMFRONT EN POIRAIE

MAIRIE DE DOMFRONT EN POIRAIE

Place de la Roirie - Domfront 61700 - Domfront  
en Poirais

Tél : 0233306060 - Fax : 0233306067

Courriel : urbanisme@villededomfront.fr

BIEN : Immeuble : Bâti sur terrain propre

Décision n° 2026-07

Déposé le: 05/01/2026

Par: notaire

Maître Nathalie PIGEON  
2 Rue de Saint Front  
61700 Domfront en Poirais

Représentant de: Mr Adam WAGSTAFFE et Mme

Piroska KORA  
504-1555 Eastern Avenue  
NORTH VANCOUVER  
CANADA

Sur un terrain sis à: 44 Rue du Dr Barrabé  
61700 Domfront en Poirais

Parcelle: AV 189  
Surface totale: 87 m<sup>2</sup>

Le Maire de DOMFRONT EN POIRAIE

Vu la déclaration d'intention d'aliéner susvisée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.210-1 et suivants.

Vu la délibération du Conseil Municipal, donnant délégation à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le PLU approuvé le 24/02/2006 et modifié les 09/07/2009, 09/09/2011 et 14/12/2017;

Faisant suite à l'affaire citée en référence, et après examen, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des dispositions du code de l'urbanisme, la ville de DOMFRONT EN POIRAIE,

**DÉCIDE:**

Article Unique:

La commune n'exerce pas son droit de préemption urbain et renonce à acquérir les biens indiqués ci-dessus.

Le 9 janvier 2026

le Maire  
Bernard SOUL



Accusé de réception en préfecture  
061-200059194-20260109-DECISION2026-07-AU  
Date de télétransmission : 12/01/2026  
Date de réception préfecture : 12/01/2026